



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4100

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL) - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : **Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Picot

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 22 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leclerc, Leclerc, M. Lung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Glatard (pouvoir à M. Pillon), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Gachet, Mme lehl, M. Martin (pouvoir à M. Rabehi), Mme Perrin-Gilbert, M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 20 janvier 2020**Délibération n° 2020-4100**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Cité internationale de la gastronomie de Lyon (CIGL) - Avenant n° 1 au contrat de délégation de service public (DSP)**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La société Magma Cultura est titulaire, depuis le 23 juillet 2018, au travers d'une société dédiée, du contrat de DSP de la CIGL. Après une phase de préfiguration de 15 mois, le contrat est entré dans sa phase d'exploitation le 19 octobre 2019. La période de préfiguration a été l'occasion pour le délégataire de réaliser les aménagements dont il avait la charge, tout en s'adaptant à la réalité de l'équipement livré.

Pour rappel, la consultation pour l'exploitation de la Cité s'est déroulée concomitamment à la dernière année des travaux de rénovation de l'Hôtel-Dieu et aux études de conceptions de l'exposition permanente.

Ainsi, la livraison du bâtiment, initialement prévue en juillet 2018, a eu lieu le 18 décembre 2018, décalant de fait la suite du calendrier : la date d'ouverture au public, initialement prévu en juillet 2019, a été décalée à l'automne 2019.

L'exposition permanente, conçue et réalisée par la Métropole de Lyon, a été mise à disposition du délégataire le 18 octobre 2019. Des conventions de dépôt ont été conclues par la Métropole avec les organismes qui ont fourni les objets de collection exposés. Une œuvre d'art, non prévue initialement, a été installée dans le dôme. Des servitudes de passage sont liées au bâtiment, mais pas annexées au contrat à ce jour.

Compte tenu des 1^{ères} semaines d'exploitation, il apparaît nécessaire d'apporter des précisions à la grille tarifaire, notamment sur les tarifs de privatisation qui deviennent hors taxes.

Le règlement général de protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 n'avait pu être intégré dans le cadre de la consultation. Ainsi, les parties souhaitent, dans le cadre de l'avenant, clarifier le rôle de chacun dans la protection des données personnelles.

Il apparaît donc nécessaire aujourd'hui d'apporter des ajustements au contrat au regard de la phase de préfiguration et des 1^{ers} mois d'exploitation de la CIGL.

II - Objet de l'avenant n° 1

Le présent avenant a pour objet :

- d'ajuster les calendriers contractuels de réalisation des aménagements et d'ouverture au public,
- d'intégrer au contrat des clauses relatives aux nouvelles conventions de dépôts des objets de collection, à l'œuvre d'art et aux servitudes de passage,
- d'adapter la grille tarifaire destinée aux professionnels, et adapter le tarif "visites guidées",
- de décaler l'ouverture nocturne du jeudi au samedi,
- d'intégrer les obligations liées au RGPD.

L'ensemble des modifications apportées dans le cadre de l'avenant présenté ne modifie pas l'équilibre économique du contrat initial, respecte la répartition des risques initialement prévue et ne modifie pas la valeur du contrat. L'avenant est ainsi conforme aux dispositions du code de la commande publique ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 1 à la convention du 23 juillet 2018 de la DSP de la CIGL à passer entre la Métropole et la Société d'exploitation Magma Cultura de la CIGL.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tout acte nécessaire à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 janvier 2020.

·
·